

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2010

### PROCES-VERBAL No 20 – 20h30 A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Présents :** M. Philippe CARASSO, Président.  
M. Martial BETSCHART, vice-Président  
M. Philippe BOSSY, secrétaire  
M. Yvan VANNAY, membre

Mesdames et Messieurs, Laurent CORNAGLIA, Laurent DESBAILLETS, Daniel DUGERDIL, Florian DUGERDIL, Gervais GAHIGIRI, Paul GERBER, Raymond MEISTER, Marc PENET, Claire POZZI, Robert PREISIG, Armand REZZONICO, Sylvie VAN BERCHEM, Eric VULLIEZ, Nicole WOLFF et Martina ZSELY SCHAFFTER.

**Assistent à la séance :**

M. Claude GUINANS, Maire  
Mme Martine ROSET, Conseillère administrative  
M. Philippe POGET, Conseiller administratif  
Didier EISSLER, secrétaire général.  
Martine MERAT, verbaliste.

### ORDRE DU JOUR

---

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 16.03.2010.
  - 2.- Communications du Bureau du conseil municipal.
  - 3.- Communications du Conseil administratif :  
- Présentation du rapport administratif et financier de l'exercice 2009.
  - 4.- Rapports des commissions :  
- néant.
  - 5.- Projets de délibérations :  
- néant.
  - 6.- Résolutions et motions.
  - 7.- Propositions du Conseil administratif.
  - 8.- Propositions individuelles et questions.
- Clôture de la séance.  
Parole au public.

**Le Président** ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée.

## **1.- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16.03.2010.**

**M. GAHIGIRI** relève une faute d'orthographe, p. 242, deuxième ligne de l'intervention de Mme VAN BERCHEM, "*....sont groupe....*"; il faut supprimer le **t**.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **2.- COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL.**

### **a) Parole au public.**

**Le Président** constate qu'il y a une année que la décision de donner la parole au public en fin de séances a été prise; le Bureau est favorable à la reconduction de cette expérience et il demande l'avis des conseillers municipaux.

A l'unanimité, il est décidé de maintenir cette possibilité de parole au public, jusqu'à nouvel ordre.

### **b) Rapports des commissions.**

**Le Président** fait remarquer que le point de l'ordre du jour "Rapports des commissions", à de rares exceptions près, est toujours suivi de la mention "néant" et il demande à M. BETSCHART de se faire le porte-parole du Bureau.

**M. BETSCHART** communique que le Bureau s'est en effet penché sur ce point des rapports des commissions, ne jugeant pas logique cette mention de "néant" alors que les conseillers passent des heures en séances. Il s'agit également de se mettre en conformité avec la loi sur l'administration des communes qui stipule que "*les commissions font rapport au Conseil municipal sur l'objet de leurs travaux*" ainsi qu'avec le règlement du Conseil municipal qui dit lui aussi, à l'art. 70, que "*les commissions peuvent décider de faire des rapports. Dans ce cas, les rapports présentés au Conseil municipal doivent toujours conclure soit à l'acceptation, soit à la modification, soit au renvoi ou au rejet de la proposition examinée*".

Ce même art. stipule également que le rapporteur est un membre du Conseil municipal, désigné par la commission.

Le Bureau estime qu'il y a un aspect "communication" qui est très important car les procès-verbaux du Conseil municipal, qui sont publics et à disposition sur internet, ne reflètent absolument pas tout le travail qui est fait en commissions.

Il invite les conseillers à consulter les procès-verbaux d'autres communes, comme Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy ou encore Confignon et de constater que les rapports des commissions sont annexés aux procès-verbaux du Conseil municipal. Il s'agit bien sûr d'éléments qui ne relèvent pas de la confidentialité des débats mais qui sont tout de même très intéressants.

Un autre aspect important est celui de l'archivage et de la recherche de renseignements. Avec les rapports de commissions, il suffira de reprendre les procès-verbaux du Conseil et non pas de relire tous les rapports des commissions.

Le Bureau demande donc au Conseil un accord de principe afin de poursuivre sa réflexion afin de présenter prochainement une marche à suivre pour l'élaboration de ces rapports.

Il y a deux législatures en arrière, les procès-verbaux des séances de commissions tenaient lieu de rapports, ce qui n'a pas plu au Service de Surveillance des communes car ces procès-verbaux étant soumis au secret des délibérations, ils ne peuvent pas faire office de rapports.

Les conseillers municipaux sont invités à faire part de leurs remarques à leur représentant au sein du Bureau.

**Le Président** précise qu'un rapport de commission n'est pas un procès-verbal. Il s'agit d'un résumé succinct des objets traités et de l'avancement des travaux de la commission.

Par 17 oui et 1 abst, le Conseil municipal demande au Bureau de poursuivre sa réflexion et de présenter une marche à suivre pour l'élaboration de rapports des commissions.

### **3.- COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **3.1 Communications de Mme ROSET**

##### **a) Autorisations de construire**

Concernant le dossier M 6365 : LERIPORCS SA, "démolition d'une porcherie et d'une station de traitement des eaux", **M. MEISTER** demande des précisions. Il dit que dans la demande d'autorisation, concernant le traitement des lisiers, il est mis en avant la demande de certains agriculteurs au moment de la reprise de la porcherie, il y a 7 à 8 ans. Il confirme avoir fait un contrat, avec d'autres agriculteurs, concernant la reprise des lisiers et dit n'avoir pas été mis au courant de la démolition de la porcherie.

Maintenant, ces agriculteurs sont cités dans la demande d'autorisation de démolition/reconstruction. Une lettre a été adressée, il y a environ un mois, à AGRI-Genève et à LERIPORCS SA, stipulant que ces agriculteurs auraient pu être contactés; aucune nouvelle à ce jour.

**M. GUINANS** communique que des représentants de la Sté LERIPORCS ont été reçus en Mairie le 23 mars dernier et ces personnes ont dit qu'elles allaient prendre contact avec les agriculteurs le plus rapidement possible.

##### **b) Cie des sapeurs-pompiers**

Nominations de l'App. Nicolas MONTICELLI au grade de caporal, dès le 01.12.2009 et du Cpl Florian DUGERDIL au grade de Fourrier dès le 01.12.2009.

#### **3.2 Communications de M. POGET**

##### **a) Motion du groupe PDC; avril 2009.**

**M. POGET** communique que les conseillers recevront en même temps que le procès-verbal, la réponse de la Mairie, dont il donne un résumé :

Les SIG ont été contactés afin de savoir s'il était intéressant de récupérer la chaleur de la retenue de Verbois; ce procédé est en vigueur avec le lac Léman, du côté de Versoix. Lors de la discussion, il est apparu que le potentiel, au niveau des habitations, tant du côté de Peney que de Satigny, ne sera pas très grand. Au niveau de Satigny, tous les nouveaux immeubles sont déjà équipés; ce serait donc un non-sens de passer à un réseau de chaleur alors que des centrales de chaleur viennent d'être construites.

Le point le plus intéressant serait de travailler avec les zones industrielles, notamment avec celle de la Tuilière qui est en plein développement; un PLQ est en consultation et un règlement de zone est en train d'être mis en place; à terme il est prévu 1'500 postes de travail.

Il y a aussi la ZIMEYSA mais la situation est moins intéressante puisque en grande partie déjà existante.

A ce stade, il faudrait envisager une étude de faisabilité; la Mairie estime cependant que cela est plutôt du ressort de la FTI, qui gère les terrains industriels, ce qui lui sera suggéré.

Ce qui intéresse la Mairie c'est que dans ces règlements de zones industrielles, la possibilité soit laissée de pouvoir créer ces réseaux de chaleur et de pouvoir brancher de nouvelles constructions; il faudra donc que les nouveaux bâtiments soient compatibles avec de telles installations.

**b) Omnibulle**

**M. POGET** communique que l'Omnibulle a décidé, dès la prochaine rentrée, d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche et de passer de 40 à 54 places, capacité maximum en fonction des locaux.

Les inscriptions ont déjà été prises et les 54 places ont trouvé preneur; il y a même une liste d'attente !

La demande n'a donc pas pu être satisfaite et même avec 20 places supplémentaires, cela ne serait pas suffisant.

L'Omnibulle réfléchit à d'autres modes de garde. Au niveau des communes, une réflexion est engagée sur les familles d'accueil et sur leur statut afin de le revaloriser un peu et que ces familles soient une vraie alternative à la crèche.

Comme la Fondation s'était engagée à le faire, une négociation est en cours avec les syndicats, les employeurs (la Fondation pour Satigny) et les subventionneurs (les communes) en vue d'une CCT (convention collective de travail) en faveur du personnel. Cette convention va concerner huit communes qui n'ont pas de crèches municipalisées, dans le but de garantir un statut du personnel équivalent sur l'ensemble de ces communes, permettant une mobilité entre les différentes institutions, sans repartir à zéro au niveau des salaires. Il s'agit d'un gros travail et d'une négociation qui dure depuis plusieurs mois, mais avec l'espoir d'un aboutissement d'ici la fin de l'année.

**c) CFF**

**M. POGET** rappelle que les CFF envisagent que les cartes journalières "communes" ne soient valables que dès 9h00. La Mairie est intervenue auprès de l'Association des communes genevoises (ACG) qui est intervenue auprès de l'Association des communes suisses qui est en train de négocier avec les CFF afin qu'ils reviennent sur leur décision. Cette mesure atteint en premier lieu les petites communes périphériques, surtout vaudoises ou fribourgeoises, car il faut déjà un certain temps pour atteindre une grande gare et ensuite le temps est trop limité.

**d) Ligne "W"**

Il espère que tous les conseillers ont signé la pétition en faveur du maintien de cette ligne afin que la Mairie ait des arguments à faire valoir.

**Présentation des comptes 2009**

**Mme ROSET** communique que les conseillers ont reçu uniquement le projet de rapport financier, la partie administrative n'étant pas terminée.

Par rapport aux chiffres communiqués en février, elle relève deux changements; tout d'abord au niveau de la taxe professionnelle où il a fallu travailler avec une taxation provisoire pour un des principaux contribuables, étant donné que la commune pilote n'avait pas transmis les chiffres pour une taxation définitive, et entre le mois de février et aujourd'hui une taxation définitive a pu être notifiée, dégageant ainsi un revenu supplémentaire (actif transitoire).

Autre point, entre le mois de février et aujourd'hui, la crèche a bouclé ses comptes avec un bénéfice, ce que légalement elle ne peut pas faire. Sous-entendu, la subvention de la Mairie était trop importante et il y a eu une rétrocession, d'où diminution des charges.

Les comptes 2009 se présentent ainsi :

Charges	12'297'735,93
Amortissements	3'411'386,70
<u>Excédent de revenus</u>	<u>3'613'784,30</u>
	19'322'906,93

Elle relève encore quelques chiffres :

- Le revenu de l'exercice 2009 est inférieur de frs 838'000.- au revenu de l'exercice 2008.
- Les recettes des personnes physiques ont sensiblement diminué alors que les recettes des personnes morales sont en légère hausse.
- La production de la taxe professionnelle communale stagne, avec une progression d'environ frs 35'000.-.
- En dernier lieu, elle relève que la progression des charges (hors amortissements) entre 2008 et 2009 est de +0.55%, ce qui lui fait dire que les charges sont très bien maîtrisées à Satigny.

Le rapport sera vu dans le détail en commission des finances.

#### **4.- RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Aucun.

#### **5.- PROJETS DE DELIBERATIONS**

Aucun.

#### **6.- RESOLUTIONS ET MOTIONS**

Aucune.

#### **7.- PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Aucune.

#### **8.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

**M. PREISIG** demande des informations quant à des travaux forestiers dans les bois de Merdisel, notamment à quels besoins cette coupe répond-elle ? des plantations de compensation sont-elles prévues ?

**M. POGET** communique que cette coupe est effectuée sur le domaine privé de l'Etat; il n'est pas encore allé voir de quoi il s'agit. Il ne pense pas qu'il soit prévu de plantations de compensation. Il dit qu'il s'agit peut-être d'une surface en régénération, auquel cas il est laissé à la forêt le soin de se régénérer naturellement et seulement si ce n'est pas suffisant, des plantations sont prévues en complément. Il se renseignera.

**Mme VAN BERCHEM** demande si les membres qui ne font pas partie de la commission concernée par le plan directeur recevront les corrections de celui-ci ?

**Mme ROSET** n'a pas d'objections quant à cette transmission d'informations.

**M. CORNAGLIA** communique que le lien pour avoir accès à ces informations sera transmis aux membres de la commission et rien ne dit que les conseillers ne peuvent pas transmettre l'adresse de ce lien à leurs collègues.

Il est décidé que l'information sera adressée à tous les conseillers.

**M. CORNAGLIA** tient à préciser qu'il ne s'agit pas de remettre en question le travail déjà effectué mais juste de pouvoir prendre connaissance des modifications.

**M. BETSCHAT** revient sur la remarque de Florian DUGERDIL lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant les appartements communaux. Sur le moment il n'a pas réagi mais il tient à faire part de son expérience; il dit que lors de son mariage il s'était inscrit auprès de la Mairie; il a bien été contacté et obtenu un logement. Dernièrement, il s'est réinscrit à la Mairie, désirant changer de logement et quelques mois plus tard, il a reçu une proposition. Donc le système fonctionne et il ne pense pas que c'est uniquement du fait qu'il soit conseiller municipal ! Bien sûr que si aucun satignote ne s'intéresse à l'objet proposé, la Mairie se tournera vers l'extérieur afin de ne pas subir de pertes locatives.

**M. EISSLER** lui non plus n'a pas réagi immédiatement mais il s'étonne que M. DUGERDIL ait pu trouver des formules d'inscriptions sur internet vu que ces documents n'ont jamais été mis à disposition en ligne.

**M. F. DUGERDIL** précise qu'il ne s'agit pas de lui mais de plusieurs jeunes de la Commune très étonnés de ce fonctionnement car ils n'auraient jamais été contactés. Suite à la dernière séance, il a eu une discussion avec Mme ROSET qui lui a expliqué "le comment du pourquoi" et il a ainsi eu la réponse à sa question.

**Mme VAN BERCHEM** trouve que la photo de la page de couverture du rapport administratif et financier n'est pas très belle; doit-elle vraiment figurer en première page ?

**Mme ROSET** suggère d'en parler à la commission des finances !

**M. CORNAGLIA** évoque la sortie du Conseil municipal; depuis la dernière séance, il a appris que ce voyage était prévu en 1<sup>ère</sup> classe et qu'il y aurait un très bel hôtel. Suite à la motion radicale – libérale "Pour des recherches d'économie....", il se demande comment les électeurs allaient se reconnaître dans cette incohérence. Il est demandé des économies à l'administration alors que les conseillers municipaux voyageront en 1<sup>ère</sup> classe !

Il donne des idées au parti radical : pourquoi ne pas partir une journée et faire un pique-nique au Bois-de-la-Bâtie, par exemple, ou faire une journée famille, ou autre chose, l'important étant d'être ensemble. Il trouve qu'il y a matière à réfléchir pour plus de cohérence. Personnellement, son groupe ayant refusé la motion, il n'a pas d'état d'âme mais par rapport à leurs électeurs, il demande aux motionnaires de réfléchir à la question.

**M. BETSCHART** relève qu'à Satigny les jetons de présence sont relativement bas par rapport à d'autres communes mais il y a un beau voyage en fin de législature. Un fonds est constitué à cet effet où chaque année une certaine somme est versée. Dans d'autres communes, les conseillers paient leur voyage mais en revanche ils touchent d'importants jetons de présence.

L'effort a été fait dans le sens de prendre le train et personnellement, 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> classe, cela lui est égal.

**M. GERBER** estime que le travail des conseillers se rapproche du bénévolat et ce n'est pas avec les jetons de présence que sont amorties toutes les heures passées en séances de commissions ou de municipal. Il pense que la population comprend très bien cela. Depuis 20 ans, le Conseil est toujours parti en voyage à l'étranger; il y a eu Naples, Séville, St-Petersbourg, etc. et jamais il n'y a eu de remarques désagréables de la part de contribuables.

Les satignotes comprennent très bien que les conseillers travaillent (presque) bénévolement pour la Commune et que ce voyage tous les 4 ans est bien mérité. Cette année, le projet est beaucoup plus modeste avec un petit tour en Suisse et en train et ce voyage ne va pas ruiner la Commune. Il ne pense pas non plus qu'un seul habitant se permette de faire des remarques sur une dépense qui serait injustifiée.

La prochaine étape pourrait être de supprimer la sortie !

**M. REZZONICO** n'a pas entendu le même son de cloche que M. GERBER car des personnes ont été choquées par le fait que ce voyage s'effectue en 1<sup>ère</sup> classe et dans des hôtels de luxe.

**M. BETSCHART** fait remarquer que l'information n'a pas été publiée mais si M. REZZONICO raconte à qui veut l'entendre que le voyage est prévu en 1<sup>ère</sup> classe.....

**Mme VAN BERCHEM** relève qu'elle n'a pas parlé d'hôtel de luxe mais "de bel hôtel".

**M. REZZONICO** dit que par la motion du parti radical – libéral, une certaine rigidité a été évoquée qui a froissé une bonne partie du Conseil administratif et il pense qu'il faut appliquer cette exemplarité au Conseil municipal; donc, il faut éviter de partir dans un bel hôtel; un 3 étoiles suffit largement pour dormir. C'est l'occasion de démontrer que les conseillers font un effort dans le sens de la motion qui a été votée.

**Mme VAN BERCHEM** veut rassurer tout le monde en disant que pour l'instant le prix du voyage se situe en dessous du budget. Les hôtels sont réservés depuis un certain temps déjà et il n'est plus possible d'en changer pour un si grand nombre de personnes; de plus, il s'agit seulement d'un soir et si ce "bel hôtel" a été choisi c'est pour son passé historique. Par rapport aux autres voyages, le budget transport est nettement inférieur ce qui a permis ce choix.

Maintenant, si les conseillers veulent annuler cette réservation, il y aura forcément une perte financière.

**M. DESBAILLETS** est vraiment désolé par tous ces propos. Il ne pourra pas, à son grand regret, participer à ce voyage mais il voit clairement se profiler les élections de 2011....que les réfractaires aillent jusqu'au bout de la réflexion et proposent de supprimer les jetons de présence; personnellement ça ne le dérange pas et il préfère faire un beau voyage !

De par son métier il ne peut pas partir souvent, mais lorsqu'il part, il part bien !

Bien qu'il comprenne la déception de certains conseillers par rapport à l'acceptation de la motion, il est dégoûté par ces réactions et les trouvent déplacées par rapport aux personnes qui ont organisé ce voyage. Mais les organisateurs peuvent toujours essayer de trouver un bout de grenier à louer, ce qui pourra figurer en bonne place sur les plaquettes en vue des prochaines élections !

**M. CORNAGLIA** demande quel est le budget du voyage ?

**Mme VAN BERCHEM** dit qu'il est trop tôt; elle n'a pas encore tous les chiffres mais pour l'instant ils respectent le budget.

En réponse à **M. CORNAGLIA**, **M. EISSLER** communique qu'il s'agit d'une somme de frs 16'000.- par année, y compris la mini-sortie du début de législature.

**M. GERBER** aimerait bien savoir d'où est partie l'information de "1<sup>ère</sup> classe" et "d'hôtels de luxe" puisque cela ne figure nulle part ? Comment la population peut-elle être au courant ?

Il s'ensuit un brouhaha incompréhensible.

**Le Président** pose la question suivante à **M. REZZONICO** : d'où tient-il que le voyage s'effectuera en 1<sup>ère</sup> classe ?

**M. REZZONICO** communique qu'il a reçu un e-mail de la part de **Mme VAN BERCHEM**; il y a lu "hôtel de luxe" et en a conclu que ce devait être cher !

**Mme VAN BERCHEM** est formelle, elle n'a jamais employé le mot "luxe".

**Le Président** déclare que ce sujet est clos. Chacun pourra relire le mail en question.

**M. GAHIGIRI** demande encore la parole sur le même sujet. **Le Président** refuse.

**M. PENET** dit qu'il reçoit "La lettre du Léman" chez lui mais qu'il n'a jamais reçu l'invitation. Il demande s'il s'agit d'un message subliminal pour suivre un cours ?

**Le Président** ne comprend pas la question.

**M. PENET** demande pourquoi les conseillers ont reçu ce soir une "Lettre du Léman" qui contient en encart une invitation pour suivre des cours pour employés communaux. Il reçoit cette même "Lettre du Léman" à titre privé, mais sans cette invitation et il se demande pourquoi.

**M. POGET** n'a pas de réponse. La Mairie reçoit régulièrement un certain nombre de publications et si le nombre d'exemplaires est suffisant, elle les transmet aux conseillers municipaux, comme par exemple le journal "Energie" qui a aussi été distribué ce soir. Il n'y a aucune arrière pensée subliminale...!

**M. DESBAILLETS** comprend donc que les publications qui sont distribuées régulièrement aux conseillers ont été adressées à la Mairie pour une distribution aux conseillers ?

**M. EISSLER** confirme et s'il n'y a pas assez d'exemplaires, ils sont mis à disposition sur une table à l'entrée de la salle du Conseil.

Avec l'accord du Président, **M. EISSLER** dit que dorénavant, plus aucune publication ne sera distribuée mais elles seront à disposition à l'entrée de la salle. Chacun prendra ce qu'il voudra.

**M. PENET** dit que sa question ne concernait pas la "Lettre du Léman" mais pour l'encart qu'elle contenait et qui n'était pas annexé à l'exemplaire qu'il a reçu chez lui.

**M. POGET** suggère que celui-ci est tombé ou encore, selon **M. GUINANS**, que quelqu'un le lui a "piqué" !

**Mme ROSET** communique que lors de la "course des conseillers", au coteau de Bernex, l'équipe de Satigny, composée de Laurent CORNAGLIA, Armand REZZONICO, Didier EISSLER et elle-même, est arrivée 4<sup>e</sup>. (applaudissements des collègues).

Concernant la semaine sans écran, **M. REZZONICO** communique que les records de 2009 ont été pulvérisés puisque 189 enfants sont inscrits pour 625 activités en partenariat avec les sociétés et associations communales.

**M. CORNAGLIA** signale la maintenant traditionnelle bourse aux vélos (achat /vente/réparations) qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> mai sur la place du village, organisée par l'Alternative+solidaires. Comme d'habitude, il y aura à boire et à manger !

Séance levée à 21h20

(La parole n'est pas demandée par le public).

Philippe CARASSO  
Président

Martina ZSELY SCHAFFTER  
Conseillère municipale

Philippe BOSSY  
Secrétaire

21.04.2010/MM  
pv transmis le 22.04.2010